

Équilibrer les activités de plein air et tourisme avec la préservation de la nature

COMMENT CONCILIER ACCUEIL DU PUBLIC ET PRÉSERVATION DES MILIEUX SENSIBLES

Dans un contexte où la quête de nature et d'activités en plein air séduit un public toujours plus large, les territoires ruraux et naturels constatent un afflux de plus en plus important de visiteurs. Avec près de 75 % d'espaces naturels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le tourisme de nature, les randonnées, les sports de plein air ou encore les séjours écotouristiques sont devenus des leviers économiques majeurs pour de nombreuses communes, en particulier dans les zones montagneuses, littorales ou forestières. Ces activités permettent de dynamiser des territoires créant des emplois et générant des revenus importants. Cependant, cette attractivité n'est pas sans conséquence pour l'environnement naturel qui les accueille.

En effet, l'intensification de la fréquentation touristique peut fragiliser les écosystèmes locaux. Le piétinement des sols, les dérangements causés à la faune, la pollution ou encore la surconsommation des ressources sont autant de menaces pour la biodiversité. Dans certains cas, la pression exercée par les visiteurs contribue à la disparition progressive d'espèces végétales ou animales sensibles. Ce déséquilibre, s'il n'est pas anti-

cipé et régulé, peut à terme compromettre la richesse naturelle qui fait justement l'attrait de ces destinations.

56 % du territoire de la région est en espace naturel protégé (ARBE). L'enjeu central est donc de parvenir à concilier le développement des activités de plein air avec la préservation durable de ces espaces. Cela suppose d'inscrire ces pratiques dans une démarche respectueuse du milieu naturel, en veillant à ne pas empiéter sur les espaces sensibles ou dégradables. Il s'agit de repenser l'accueil touristique en tenant compte des limites écologiques des territoires, en développant par exemple des infrastructures légères, des parcours balisés ou des campagnes de sensibilisation.

Les collectivités locales ont ici un rôle clé à jouer. Elles doivent adapter leurs politiques d'aménagement et leurs offres touristiques aux exigences des stratégies de conservation de la biodiversité. Faire évoluer les pratiques, intégrer les impératifs écologiques dans la gestion des flux de visiteurs, favoriser un tourisme plus sobre et responsable : telles sont les voies à suivre pour assurer un équilibre durable entre attractivité économique et préservation de la nature.



62 %

des séjours touristiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont pour activité principale une activité de plein air liée aux milieux naturels : mer, rivière, montagne, plage, randonnée ou vélo (CRT 2023).



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En France, la préservation de la nature face au développement du tourisme de plein air est encadrée par le Code de l'environnement, qui régule l'accès aux espaces sensibles et les activités autorisées. Dans les zones protégées (parcs nationaux, réserves naturelles, sites Natura 2000), des règles strictes limitent les aménagements et l'impact humain.

La loi Climat et Résilience (2021) impose aussi une réduction de l'artificialisation des sols et renforce l'intégration des enjeux écologiques dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT).

Les collectivités doivent ainsi concilier attractivité touristique et protection des milieux, en s'appuyant sur des outils comme les chartes de parcs naturels régionaux ou la Stratégie nationale pour la biodiversité.



Illustration en actions

Commune d'Orpierre (05) — **Préservation des sites naturels d'escalade et aménagement du sentier de Beynaves**



La commune d'Orpierre, située dans le Parc naturel régional des Baronnies Provençales, a lancé un projet visant à préserver ses sites d'escalade tout en améliorant l'accès au sentier de Beynaves. L'escalade, qui a redynamisé le village depuis les années 1980, attire de nombreux pratiquants, notamment en été, ce qui entraîne des pics de fréquentation. **L'activité d'escalade** est rigoureusement encadrée pour protéger l'environnement et préserver la faune locale.

Pour gérer cette affluence, la commune cherche à étaler l'activité sur l'année et à diversifier l'offre, avec l'ajout de nouvelles voies et **une via ferrata** inaugurée en 2022. Le projet inclut également l'aménagement du sentier de nuit de Beynaves, un parcours pédestre éclairé faiblement, créé en collaboration avec l'artiste Eric Samakh. Cette initiative vise à sensibiliser les visiteurs à la biodiversité locale et à promouvoir un éclairage respectueux des espèces nocturnes. ●

Commune d'Entrechaux (84) — **Gestion touristique des Gorges du Toulourenc**



Les Gorges du Toulourenc, situées à la frontière entre la Drôme et le Vaucluse, sont un site naturel d'exception (Natura 2000) attirant chaque année un grand nombre de visiteurs. Cependant, ce succès touristique croissant a engendré une pression importante sur l'environnement, les infrastructures locales et la qualité de vie des riverains. Pour faire face à ces défis, les collectivités locales ont mis en place **une gestion concertée** visant à concilier préservation écologique et accueil du public.

Parmi les actions phares : la création de parkings payants pour limiter le stationnement sauvage, l'installation de panneaux d'interdiction et la mise en place d'une charte d'engagement pour les professionnels du tourisme. **Les écogardes jouent également un rôle crucial** en sensibilisant les visiteurs et en régulant les flux. Ce retour d'expérience montre comment une gestion proactive et coordonnée permet de mieux maîtriser la fréquentation, tout en protégeant les milieux naturels et la biodiversité des Gorges du Toulourenc. ●

Commune du Lavandou (83) — **Mise en place d'amarrages durables et création de la Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) à Cavalière pour préserver les herbiers de Posidonie**



À Cavalière, la commune du Lavandou a lancé en 2021 la création d'une Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) afin de protéger les herbiers de posidonie, essentiels à la biodiversité méditerranéenne (80 ha recensés, 127 espèces). L'anse concentrait jusqu'à 130 bateaux par jour en été, entraînant des dégradations liées aux ancres.

La ZMEL qui s'étend sur 86 ha, **interdit le mouillage sur la surface couverte par les herbiers de Posidonie** quelle que soit la période de l'année. Pour cela, le projet (1 M€, financé à près de 80 % par la Région Sud et l'Agence de l'eau) comprend la mise en place de 72 dispositifs écologiques réversibles, dont deux pour des unités supérieures à 24 m ainsi que le déploiement d'outils de campagnes de sensibilisation et de communication. Le financement a également permis l'achat d'un bateau dédié à la gestion de la ZMEL.

Cette démarche, intégrée à la stratégie méditerranéenne des mouillages, illustre comment **concilier plaisance et préservation des écosystèmes**, tout en garantissant la résilience des plages et la protection des espèces marines. ●

Commune de Besse-sur-Issole (83) — **Projet d'aménagement et d'embellissement du lac communal**



La commune de Besse-sur-Issole, située au cœur du Var, a lancé un projet d'aménagement et d'embellissement de son lac communal, un site de 4 ha très prisé pour la promenade et la pêche. Bien que cet espace soit un atout touristique, les équipements vieillissants et le manque de cohérence des aménagements ont mis en évidence le besoin de modernisation. L'objectif est de valoriser cet espace en préservant sa biodiversité et son caractère naturel, tout en garantissant une gestion durable.

Financée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) via le dispositif « Villages d'Avenir », l'étude paysagère en concertation avec les habitants a permis de concevoir un projet répondant aux enjeux environnementaux et territoriaux. Le scénario retenu privilégie des aménagements simples : remise en état des chemins, **création d'un espace de jeux et d'un théâtre de verdure**, etc. Les travaux se feront sur plusieurs années, en veillant à conserver l'aspect naturel du site. ●

Découvrez d'autres retours d'expériences sur www.arbe-regionsud.org : rubrique « Initiatives inspirantes » en tapant : « Équilibrer les activités de plein air »



Espace public en plein air @ ARBE



Pistes d'accompagnement

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Expertise technique, ressources et animation du plan national en faveur des sports de nature durables ; appui à la sensibilisation et à l'évaluation des impacts.

Parcs Naturels Régionaux

Appui à la définition d'une stratégie locale d'écotourisme ; accompagnement à la régulation des usages et à l'aménagement des sites sensibles ; actions de médiation et sensibilisation à la biodiversité.

Comités régionaux et départementaux du tourisme

Accompagnement au développement d'une offre touristique durable, valorisation des démarches responsables.

Agences d'urbanisme et CAUE

Intégration des enjeux de biodiversité et de fréquentation dans les documents de planification ; conseils pour des aménagements sobres et adaptés aux milieux.

Conservatoire d'espaces naturels (CEN)

Expertise pour concilier gestion des milieux sensibles et accueil du public.



Pistes de financements

Retrouvez les financements mobilisables sur notre site :



Outils et ressources

Consultez les outils et ressources spécifiques sur ce thème pour aller plus loin :



FICHE RÉALISÉE AVEC L'APPUI DES PARTENAIRES SUIVANTS :



PARTENAIRES TECHNIQUES :

